



**HAL**  
open science

## De la génération 1992 à la génération 2010, comment le lien entre la qualité de l'insertion professionnelle des jeunes et leur origine socio-culturelle a-t-il évolué ?

Louis-André Vallet, Céline Goffette

### ► To cite this version:

Louis-André Vallet, Céline Goffette. De la génération 1992 à la génération 2010, comment le lien entre la qualité de l'insertion professionnelle des jeunes et leur origine socio-culturelle a-t-il évolué ? : XXIVèmes Journées du Longitudinal, Marseille, 7 et 8 juin 2018. 6, Centre d'études et de recherches sur les qualifications, pp.75-86, 2018, Céreq Echanges. hal-03618457

**HAL Id: hal-03618457**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-03618457>**

Submitted on 21 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# De la génération 1992 à la génération 2010, comment le lien entre la qualité de l'insertion professionnelle des jeunes et leur origine socio-économique et culturelle a-t-il évolué ?

Céline Goffette\* et Louis-André Vallet\*\*

Les enquêtes Génération du Céreq montrent de manière répétée que les trajectoires d'insertion professionnelle des jeunes dépendent étroitement du niveau de diplôme que ceux-ci ont acquis à l'issue de leurs études. Mais elles révèlent également que la situation des entrants sur le marché du travail reflète leur origine sociale : d'une part, le chômage touche plus les jeunes issus de milieux modestes ; d'autre part, pour ceux qui sont en emploi, leur situation dans la hiérarchie socioprofessionnelle est liée à la place qu'occupent leurs parents au sein de cette même hiérarchie. Comment le lien entre les trajectoires d'insertion des jeunes et leur origine sociale – dans ses deux dimensions, socio-économique et culturelle – a-t-il évolué au cours des deux décennies qui séparent la Génération 1992 de la Génération 2010 ? Et dans quelle mesure ce lien se constitue-t-il *via* le niveau de diplôme atteint ?

Les travaux sociologiques récents sur la mobilité sociale entre générations mettent en évidence la persistance du lien entre origine et position sociales, mais aussi certaines évolutions. Par exemple, parmi les hommes et femmes français âgés de 35 à 59 ans, actifs ayant un emploi ou anciens actifs ayant eu un emploi, la proportion d'individus « immobiles », c'est-à-dire classés dans le même groupe social que leur père, a décliné entre 1977 et 2003, passant de 42,1 % à 36,6 % pour les hommes, et de 33 % à 23,4 % pour les femmes (Vallet, 2014). En un quart de siècle, la société est donc devenue plus mobile et le lien entre origine et position sociales s'est un peu relâché avec, à la fois, un surplus de trajectoires ascendantes et des déclassements sociaux plus nombreux. Dans le même temps, les inégalités sociales devant l'école restent marquées, et même si elles se sont affaiblies, cette diminution a surtout concerné des générations désormais anciennes (Thélot et Vallet, 2000).

Un ouvrage comparatif récent a examiné la question d'un effet « direct » ou « résiduel » de l'origine sociale – c'est-à-dire par-delà celui, plus fort, qui s'exerce *via* le niveau d'éducation atteint – sur deux indicateurs du degré de réussite professionnelle : le score de statut socio-économique de la profession occupée et le salaire (ou le revenu) perçu (Bernardi et Ballarino, 2016). Dans chacun des 14 pays étudiés, un tel effet « direct » de l'origine sociale est mis en évidence. Il varie, dans son intensité, avec le niveau d'éducation et s'avère plus faible, voire inexistant, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur ; en d'autres termes, une origine sociale plus élevée est susceptible de compenser, jusqu'à un certain degré, des ressources scolaires plus faibles. Par ailleurs, l'effet résiduel de l'origine sociale est davantage visible à un stade avancé de la carrière qu'au début.

Ces questions ont aussi été examinées dans des travaux antérieurs du Céreq. Pour les jeunes de l'enquête Génération 1998, Lopez et Thomas (2006) observaient que les parcours d'entrée dans la vie active variaient sensiblement en fonction de la catégorie socioprofessionnelle du père, mais qu'à sexe, niveau et type de formation initiale donnés, l'origine sociale jouait peu sur le degré de participation à l'emploi. Concentrant l'analyse sur les sortants de l'enseignement supérieur de l'enquête Génération 2004, Calmand et Épiphané (2012) ont montré que, par-delà le plus haut

---

\* Laboratoire de Sociologie Quantitative – CREST, ENSAE, Université Paris-Saclay, celine.goffette@ensae.fr

\*\* Observatoire Sociologique du Changement – Sciences Po, CNRS, louisandre.vallet@sciencespo.fr

diplôme possédé et sa spécialité, être enfant de cadre n'augmentait ni la probabilité d'être en emploi, ni celle d'occuper un emploi à durée indéterminée, trois ans après la sortie de l'enseignement supérieur. En revanche, la même origine sociale accroît significativement les chances d'accéder aux catégories de cadre ou de profession intermédiaire.

Les enquêtes Génération 1992 et Génération 2010 offrent la possibilité d'une comparaison temporelle de la force du lien entre origine et position sociales à deux décennies de distance. À la différence des enquêtes de 1998 et 2004, elles permettent d'approcher, non seulement la dimension socio-économique du milieu familial, mais aussi sa dimension culturelle. Il est donc possible de déterminer, à l'aide de ces deux enquêtes, dans quelle mesure la qualité de l'insertion professionnelle porte la marque de l'origine socio-économique et culturelle des jeunes, et à quel degré cet héritage familial transite par le niveau de diplôme.

## 1 Liens entre origine sociale, niveau d'éducation et position sociale : permanences et évolutions

Les jeunes de la Génération 2010 ont connu des conditions d'insertion plus difficiles que celles qui prévalaient deux décennies plus tôt. Dans les cinq années qui suivent leur sortie du système éducatif, 4,9 % des jeunes de 2010 contre 2,9 % de ceux de 1992 n'ont connu aucune séquence d'emploi. De même, 10,3 % des premiers contre 5,8 % des seconds n'ont connu aucun premier emploi « significatif », défini dans toute la suite comme un emploi d'une durée au moins égale à six mois. En deux décennies, la structure socioprofessionnelle des emplois occupés par les jeunes cinq ans après la fin de leurs études a sensiblement évolué : l'accès aux positions de cadre ou de profession intermédiaire s'est élargi tandis que l'accès aux positions d'ouvrier ou d'employé a diminué. Ainsi, parmi les jeunes de la Génération 1992 qui ont accédé à l'emploi, 12,6 % occupent un emploi de cadre et 30,6 % un emploi d'ouvrier, cinq ans après la sortie du système éducatif, contre respectivement 17 % et 23,8 % pour ceux de la Génération 2010. L'accès au groupe des cadres a augmenté pour toutes les origines sociales même si les différences restent toujours très marquées. En 2010, il concerne 34,2 % des jeunes dont au moins l'un des parents est cadre contre 32,1 % en 1992, et 5,8 % des jeunes issus d'une famille ouvrière contre 4,8 % en 1992. Ces éléments peuvent être synthétisés dans une mesure d'inégalité des chances relatives : alors qu'en 1992 un enfant de cadre avait 22,2 fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier d'accéder à un emploi de cadre plutôt qu'à un emploi d'ouvrier, ce rapport de chances s'établit encore à 19,2 en 2010. La proportion de jeunes hommes et femmes « immobiles » montre aussi une permanence remarquable, valant 32,7 % en 1992 et 32,4 % en 2010. À vingt ans de distance, les situations de reproduction sociale concernent donc toujours environ un tiers des jeunes récemment entrés sur le marché du travail.

L'accès plus important des jeunes aux positions situées en haut de la hiérarchie socioprofessionnelle est lié à l'évolution de la structure des emplois, mais aussi à l'augmentation du niveau de diplôme observée sur la même période. En effet, les jeunes sortis du système éducatif en 2010 et qui sont en emploi cinq ans après, sont plus diplômés que ceux qui ont fait de même en 1992. Parmi ces derniers, 69,4 % étaient, au plus, titulaires du baccalauréat, contre 61 % dans la génération qui s'est insérée sur le marché du travail à partir de 2010. L'augmentation de la certification a notamment été remarquable en haut de la hiérarchie scolaire : alors que, au sein de la Génération 2010, 16,9 % des jeunes sortent d'une école de commerce ou d'ingénieur ou bien sont titulaires d'un diplôme de niveau Master ou Doctorat, ils n'étaient que 10 % dans la Génération 1992. De nouveau, l'augmentation de la certification a concerné toutes les origines sociales, mais les écarts restent encore très marqués : en 2010, alors que 38,3 % des jeunes dont l'un au moins des parents est cadre n'ont pas de diplôme plus élevé que le baccalauréat, ils sont 82,6 % parmi ceux issus d'une famille ouvrière (voir encadré).

Enfin, le diplôme conditionne fortement les trajectoires d'insertion sur le marché du travail et les positions atteintes dans la hiérarchie socioprofessionnelle. Dans la Génération 2010, parmi les jeunes en emploi cinq ans après leur sortie du système éducatif, 6,7 % des titulaires d'un baccalauréat général appartiennent au groupe des cadres, mais la proportion passe à 20,1 % pour les titulaires d'une licence et à 82 % pour les diplômés d'une école de commerce ou d'ingénieur. Mais l'augmentation de la certification a eu pour conséquence une diminution de la valeur relative des diplômes intermédiaires : dans la Génération 1992, ils étaient en effet 44,5 % des titulaires d'une licence à accéder au groupe des cadres.

### **L'origine socio-économique et l'origine culturelle : deux indicateurs**

Les enquêtes Génération 1992 et 2010 comportent des questions séparées sur le groupe socioprofessionnel (en six postes) du père et de la mère. Sur cette base, nous définissons le groupe socioprofessionnel dominant au niveau familial, selon l'ordre décroissant suivant :

- cadres et professions intellectuelles supérieures ;
- professions intermédiaires ;
- artisans, commerçants et chefs d'entreprise ;
- agriculteurs exploitants ;
- employés ;
- ouvriers.

Cet ordonnancement n'est pas arbitraire : il correspond à celui fourni par l'échelle de statut socio-économique disponible pour la France (Chambaz, Maurin et Torelli, 1998). En deux décennies, c'est surtout la catégorie supérieure qui a varié en importance : 18,5 % des jeunes de 1992 et 26,8 % de ceux de 2010 ont au moins un parent cadre ou profession intellectuelle supérieure.

Les mêmes enquêtes recueillent également séparément les niveaux d'études du père et de la mère. Nous définissons le niveau d'études le plus élevé des parents – ou du seul parent le cas échéant – dans la nomenclature suivante :

- les deux parents sont diplômés de l'enseignement supérieur ;
- un seul parent est diplômé du supérieur ;
- au moins l'un des parents a le baccalauréat, et l'autre n'a pas de diplôme plus élevé ;
- au moins l'un des parents a un BEP ou un CAP et l'autre n'a pas de diplôme plus élevé ;
- les deux parents ont le brevet des collèges ou aucun diplôme ;
- l'information est inconnue pour les deux parents.

La croissance de la certification scolaire a aussi concerné les ascendants des jeunes interrogés. Dans la Génération 1992, seuls 4,9 % des jeunes avaient leurs deux parents diplômés de l'enseignement supérieur et 7,9 % un seul, mais ils sont respectivement 11,5 % et 16,3 % dans la Génération 2010. À l'autre extrême, le diplôme parental ne dépassait pas le brevet des collèges pour 48,4 % des jeunes sortant du système éducatif en 1992, mais 18,2 % seulement en 2010.

### **Trois indicateurs de la qualité de l'insertion professionnelle**

Premier indicateur de la qualité de l'insertion, le score de statut socio-économique de la profession utilise l'échelle estimée en France pour les catégories socioprofessionnelles à deux chiffres (Chambaz, Maurin et Torelli, 1998). Située entre -1,52 pour les ouvriers non qualifiés et +2,19 pour les professions libérales, elle prend la valeur 0 pour les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (PIACE). En deux décennies, le niveau de qualification des premiers emplois des jeunes s'est élevé, reflétant l'évolution générale de la société, et il progresse aussi légèrement au cours des premières années d'insertion. S'agissant du premier emploi « significatif », il vaut -0,33 pour la Génération 1992 et -0,12 pour la Génération 2010 ; quant à l'emploi occupé cinq ans après la sortie du système éducatif, il s'établit en moyenne à -0,24 pour les premiers et -0,02 pour les seconds.

Notre deuxième indicateur de qualité de l'insertion professionnelle porte sur les conditions d'emploi, et plus précisément, sur le caractère durable du contrat de travail. On s'intéresse ici au fait de détenir un emploi stable : emploi sous contrat à durée indéterminée du secteur privé ou public, ou encore emploi de fonctionnaire. En vingt ans, les « formes particulières d'emploi » se sont développées et l'accès à l'emploi stable a régressé. Pour les jeunes de la Génération 1992, le premier emploi « significatif » est un emploi stable dans 37,2 % des cas, contre 31,7 % pour ceux de la Génération 2010. Quant au dernier emploi décrit, il est stable pour 64,2 % des sortants de 1992, contre 55,2 % de ceux de 2010.

Le salaire mensuel net (primes éventuelles incluses) perçu à l'embauche du premier emploi « significatif », et celui perçu à la date d'enquête (ou à la fin du dernier emploi décrit, pour les individus n'étant pas en emploi lorsqu'ils sont interrogés) constituent la troisième composante de la qualité de l'insertion professionnelle que nous étudions. Les modalités de questionnement de l'enquête Génération 1992 contraignent à effectuer quelques approximations. Ainsi, pour les individus n'ayant connu sur la période qu'un seul emploi d'au moins six mois qu'ils occupaient toujours à la date d'enquête, nous ne disposons pas du salaire d'embauche. Pour eux, le salaire perçu au début du premier emploi « significatif » est donc approximé par le salaire à la date d'enquête (cela concerne près d'un tiers de notre échantillon pour la Génération 1992). De la même manière, pour les individus n'étant pas en emploi à la date d'enquête, nous ne connaissons pas le salaire de fin du dernier emploi décrit, mais seulement le salaire d'embauche, qui nous sert donc d'approximation (cela concerne moins de 20 % de l'échantillon). Ces deux approximations sont certainement préférables au fait d'ignorer purement et simplement les jeunes concernés. Les salaires sont tous convertis en euros constants de juillet 2015.

## 2 À diplôme équivalent, l'origine socio-économique et culturelle marque-t-elle encore les trajectoires des jeunes ?

Pour le premier emploi « significatif », puis pour celui décrit cinq ans après la sortie du système éducatif, nous recherchons donc la trace éventuelle de l'origine socio-économique et culturelle des jeunes sur la qualité de leur insertion, définie à partir de trois indicateurs : le score de statut socio-économique de la profession qu'ils exercent ; la stabilité de leur contrat de travail ; le salaire qu'ils perçoivent (voir encadré). Le plus haut diplôme que les jeunes possèdent est observé dans la nomenclature la plus fine (9 postes), compatible avec les deux enquêtes : elle va des non-diplômés ou titulaires du seul brevet jusqu'à, d'une part, les diplômés d'une grande école d'ingénieurs ou de commerce, et d'autre part, les titulaires d'un DEA, DESS, Master, 3<sup>e</sup> cycle ou Doctorat.

Nous commençons par évaluer la force du lien entre l'indicateur de qualité de l'insertion et, séparément, le diplôme des jeunes, leur origine socio-économique, enfin leur origine culturelle. Puis, dans des modèles de régression linéaire, nous mesurons les écarts associés entre les catégories extrêmes : respectivement, grande école ou 3<sup>e</sup> cycle contre non-diplômé ou brevet seul ; cadre et profession intellectuelle supérieure contre ouvrier ; deux parents diplômés du supérieur contre information inconnue pour les deux ascendants<sup>1</sup> (écarts bruts dans les figures 1, 2 et 3). Enfin, nous observons à quel point les écarts associés à l'origine socio-économique et à l'origine culturelle se réduisent lorsqu'ils sont plongés *ensemble* dans un modèle qui tient aussi compte du diplôme du jeune lui-même (écarts nets dans les figures), ainsi que dans un modèle plus complet qui contrôle en outre le sexe, le lieu de naissance du jeune et celui de ses parents.

---

<sup>1</sup> De manière très générale dans nos analyses, cette catégorie se situe en dessous de celle des parents non diplômés ou titulaires du seul brevet.

## 2.1 Statut socio-économique de la profession

Déterminant majeur du statut socio-économique de la profession, le niveau de diplôme explique, à lui seul et dans les deux cohortes de sortants, plus de 40 % de la variabilité des scores observés, contre environ 10 % pour l'origine socio-économique ou l'origine culturelle, considérées isolément. Avoir grandi dans une famille plus ou moins richement dotée s'accompagne néanmoins d'inégalités substantielles. Ainsi, dans la Génération 1992 et pour le premier emploi « significatif », 0,95 point – soit l'équivalent de l'écart entre les professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique et les PIACE – sépare, en moyenne, les enfants de cadres et ceux d'ouvriers (Figure 1 gauche). De même, 1,44 point – soit l'écart entre les cadres de la fonction publique et les PIACE – sépare les jeunes dont les deux parents sont diplômés du supérieur et ceux pour qui l'information est inconnue. Ces différences tiennent principalement au fait que les enfants d'origine socio-économique ou culturelle plus modeste ont quitté le système éducatif avec un moindre bagage scolaire, mais elles ne s'y réduisent pas totalement. En effet, même à niveau de diplôme identique, l'écart lié à l'origine socio-économique vaut encore 0,20 point et celui lié à l'origine culturelle 0,29 point, soit approximativement la différence qui sépare les employés de commerce des ouvriers non qualifiés.

Dans la Génération 2010 et en comparaison de la situation qui prévalait deux décennies plus tôt, les différences de bagage scolaire des jeunes créent des écarts encore accrus pour le statut socio-économique du premier emploi d'au moins six mois qu'ils exercent. En revanche, la trace de l'origine socio-économique s'est un peu estompée, que l'on considère cette dernière isolément (0,83 point contre 0,95 en 1992) ou bien après prise en compte du diplôme (0,08 point contre 0,20 en 1992). Et il en va de même pour la marque de l'origine culturelle : 1,05 point contre 1,44 en 1992, puis, après prise en compte du diplôme, 0,19 point contre 0,29 en 1992. Même amoindris, ces écarts résiduels restent cependant significativement différents de zéro. Mais il faut souligner que leur réduction, depuis la Génération 1992, s'avère aussi statistiquement significative. Ainsi, en presque vingt ans et par-delà un rôle accru du diplôme, la qualité de l'insertion, mesurée à l'aune du statut socio-économique du premier emploi « significatif », dépendrait un peu moins de l'origine socio-économique et culturelle.

Déplacer le regard plus loin que l'immédiate insertion pour observer l'emploi occupé cinq ans après la sortie du système éducatif conduit à une conclusion analogue avec quelques nuances (Figure 1 droite). Le renforcement du rôle du diplôme, de la Génération 1992 à la Génération 2010, sur la qualification du premier emploi « significatif » n'est plus visible pour le dernier emploi décrit. Par ailleurs, si l'effet résiduel de chacune des variables traduisant l'héritage familial demeure plus faible dans la Génération 2010 que dans la Génération 1992, l'évolution temporelle reste statistiquement significative pour l'origine socio-économique, mais ce n'est plus le cas pour l'origine culturelle. Au total, pour la détermination du statut social de l'emploi occupé, en début de vie active ou quelques années plus tard, l'origine socio-économique – et peut-être, dans une moindre mesure, l'origine culturelle – pèserait moins pour la Génération 2010 que pour la Génération 1992.

## 2.2 Stabilité du contrat de travail

Disposer ou non d'un emploi stable dépend beaucoup moins du niveau de diplôme des jeunes, de leur origine socio-économique ou de leur origine culturelle que ce n'est le cas pour le statut socio-économique de la profession : même en 2010, les trois variables ensemble expliquent moins de 6 % de la variabilité du contrat associé au premier emploi « significatif ». Néanmoins, et en commençant débutant l'examen par la Génération 1992, 34 points séparent les diplômés de grandes écoles – 63,5 % ont un contrat stable – et les sans diplôme ou titulaires du seul brevet – 29,8 % ont un contrat stable lors de leur premier emploi « significatif » (Figure 2 gauche). En comparaison, l'écart est visible, mais plus réduit pour les origines socio-économique et culturelle : 12 points entre les enfants de cadres et ceux d'ouvriers, 14 points entre ceux dont les deux parents sont diplômés du

supérieur et ceux pour qui l'information est inconnue. Dès que l'on tient compte du niveau de diplôme du jeune lui-même, l'écart lié à la dimension culturelle du milieu d'origine s'efface *quasi* totalement – au sens où le coefficient estimé ne diffère plus significativement de zéro – mais ce n'est pas le cas pour la dimension socio-économique : 4 points séparent encore les enfants de cadres ou professions intellectuelles supérieures de ceux d'ouvriers, à l'avantage des premiers, et cet écart s'avère statistiquement significatif.

Par comparaison à la Génération 1992, le diplôme joue un rôle accru dans la Génération 2010 pour définir la stabilité du contrat de travail lors du premier emploi d'au moins six mois : 47 points, contre 34 deux décennies plus tôt, séparent les diplômés de grandes écoles – 64,2 % ont un contrat stable – et les sans diplôme ou titulaires du seul brevet – 17,4 % seulement sont dans le même cas. En revanche, l'écart entre catégories extrêmes n'a guère varié en vingt ans pour l'origine socio-économique (12 points) ou l'origine culturelle (15 points). Surtout, pour chacune de ces dimensions, il disparaît quasi totalement et ne diffère plus significativement de zéro dès que l'on considère aussi le diplôme du jeune lui-même. Renforcement du poids du diplôme et effacement du rôle des origines socio-économique et culturelle, telle est donc l'évolution intervenue en vingt ans, s'agissant de la stabilité du contrat lors du premier emploi « significatif ».

Considérer l'emploi occupé cinq ans après la sortie du système éducatif – ou le dernier emploi décrit – ne modifie pas cette conclusion générale quant à l'évolution intervenue entre les deux enquêtes (Figure 2 droite). Mais il faut souligner que, parmi les sortants de 1992 et, encore plus, ceux de 2010, le poids du diplôme est plus fort pour déterminer la stabilité de l'emploi quelques années après l'achèvement des études qu'il ne l'est lors de l'immédiate insertion.

### 2.3 Salaire perçu

Plus que pour la stabilité du contrat, mais moins que pour le statut socio-économique, le niveau de diplôme explique un peu plus de 20 % de la variabilité des salaires du premier emploi « significatif ». L'ajout de l'origine socio-économique et de l'origine culturelle n'augmente cette valeur que de 0,5 point seulement. De fait, parmi les sortants de 1992, les écarts de rémunération varient considérablement selon le titre scolaire : comparativement aux non-diplômés, les diplômés des grandes écoles perçoivent en moyenne un salaire mensuel net 2,5 fois plus élevé (de l'ordre de 2 300 euros, contre 930 euros) (Figure 3 gauche). Cependant, même à niveau de diplôme égal, un différentiel de salaire (9 %) subsiste entre les enfants de cadres et ceux d'ouvriers, en faveur des premiers, tandis que les jeunes dont les deux parents sont diplômés du supérieur gagnent en moyenne 6 % de plus que ceux pour qui l'information sur le niveau d'études des parents est inconnue. Tant pour l'origine socio-économique que pour l'origine culturelle, le différentiel observé s'avère statistiquement significatif.

De la Génération 1992 à la Génération 2010, les écarts se réduisent tant pour le niveau de diplôme que pour l'origine sociale. Entre les non-diplômés et les diplômés des grandes écoles, l'écart salarial se resserre en effet un peu pour s'établir à un facteur 2. L'effet de l'origine socio-économique disparaît quasi totalement : l'écart entre enfants de cadres et enfants d'ouvriers ne diffère plus significativement de zéro. En revanche, subsiste un effet faible, mais significatif, de l'origine culturelle, avec un différentiel salarial de l'ordre de 4 % entre les catégories extrêmes. De nouveau, le poids propre du milieu familial paraît donc s'être atténué en deux décennies.

Le même schéma général s'observe pour la rémunération à la date d'enquête (Figure 3 droite). Point notable cependant, le lien entre le salaire perçu et le niveau de diplôme, ou bien l'origine socio-économique, ou encore l'origine culturelle, s'avère plus fort cinq ans après la sortie du système éducatif que lors des premiers pas dans la vie active. Cela est spécialement visible pour les jeunes de la Génération 2010, pour lesquels nos données ne souffrent d'aucune approximation.

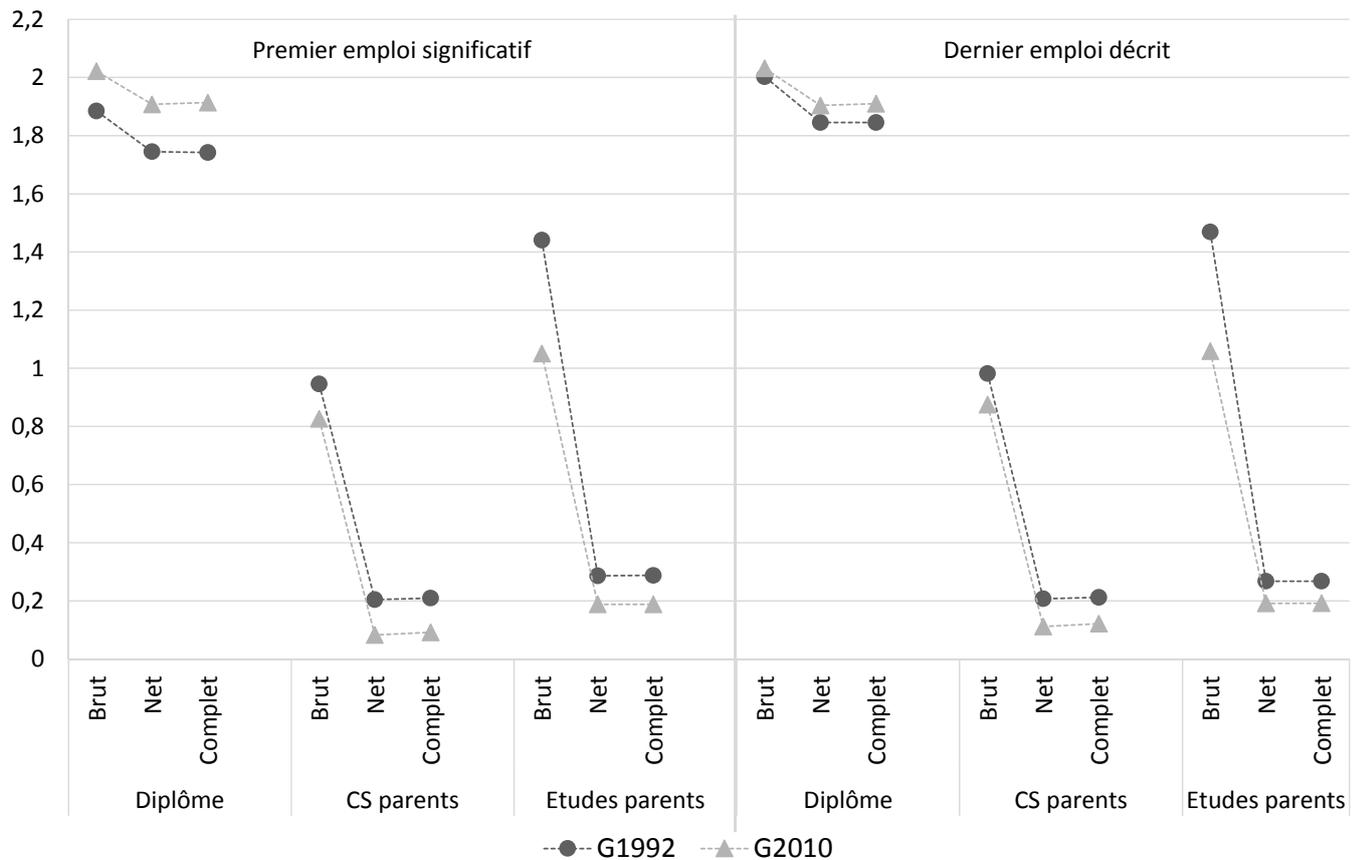
### 3 Conclusion

En deux décennies, le rôle déterminant du niveau de diplôme sur la qualité de l'insertion, approchée par le statut socio-économique de la profession et par la stabilité du contrat, s'est encore accru, mais l'évolution aurait été inverse pour le salaire perçu, quoique nos données relatives aux sortants de la Génération 1992 soient ici affectées de quelques approximations. Par ailleurs, la qualité de l'insertion professionnelle porte la marque de l'origine socio-économique et culturelle des jeunes : en particulier, elle est moins bonne pour ceux issus de familles ouvrières ou de familles peu diplômées. Ceci vaut pour la génération qui s'est insérée à partir de 2010 comme pour celle qui l'a précédée en 1992. La marque persistante de l'appartenance familiale tient surtout aux effets de l'inégalité des chances scolaires – les jeunes d'origines socio-économique ou culturelle plus modestes obtiennent en moyenne des diplômes moins élevés, ce qui affecte la qualité de leur insertion – mais elle ne s'y réduit pas totalement. Un effet « direct » ou résiduel de l'origine socio-économique et de l'origine culturelle – c'est-à-dire un effet « à diplôme égal » – peut aussi être observé bien que, de façon assez générale, il semble s'être quelque peu estompé en l'espace de deux décennies.

### Bibliographie

- Bernardi F. et Ballarino G. (dir.) (2016), *Education, Occupation and Social Origin. A Comparative Analysis of the Transmission of Socio-Economic Inequalities*, Cheltenham, Northampton, Edward Elgar.
- Calmand J. et Epiphane D. (2012), « L'insertion professionnelle après des études supérieures : des diplômés plus égaux que d'autres... », *Formation Emploi*, 117, pp. 11-28.
- Chambaz C., Maurin É. et Torelli C. (1998), « L'évaluation sociale des professions en France. Construction et analyse d'une échelle des professions », *Revue française de sociologie*, 39, pp. 177-226.
- Lopez A. et Thomas G. (2006), « L'insertion des jeunes sur le marché du travail : le poids des origines socioculturelles », *Données sociales. La société française*, Paris, Insee, pp. 293-305.
- Thélot C. et Vallet L.-A. (2000), « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Économie et statistique*, 334, pp. 3-32.
- Vallet L.-A. (2014), « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », *Idées économiques et sociales*, 175, pp. 6-17.

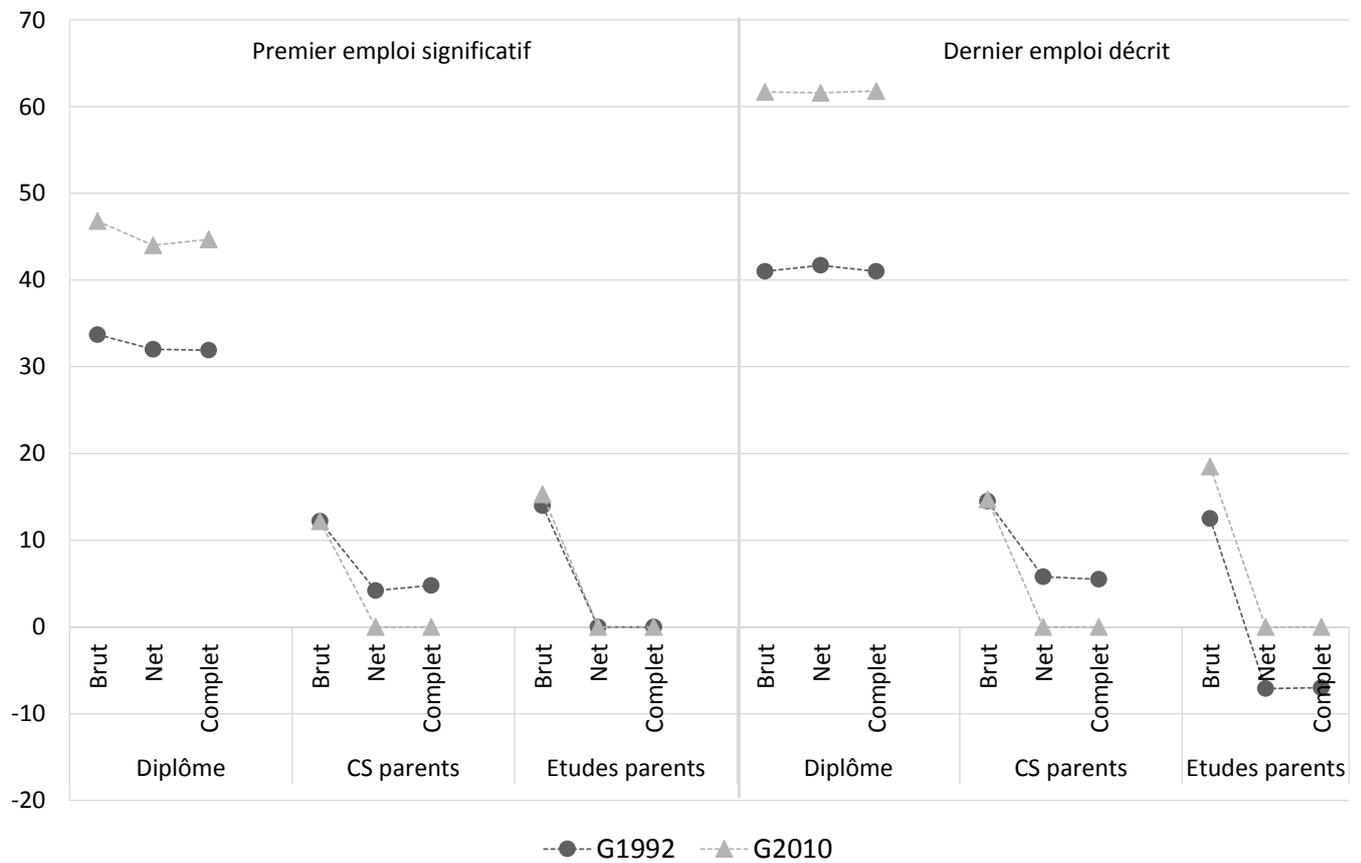
**Figure 1** • Score de statut socio-économique de la profession : effets du diplôme, de l'origine socio-économique et de l'origine culturelle



**Lecture :** Dans la Génération 1992 et pour le premier emploi « significatif », l'écart de statut socio-économique entre enfants de cadres et enfants d'ouvriers est de 0,95 point (écart brut). Il se réduit à 0,20 point après prise en compte des niveaux de diplôme du jeune et de ses parents (écart net), et à 0,21 point après ajout du sexe et des lieux de naissance du jeune et de ses parents (modèle complet).

**Source :** Enquêtes Génération 1992 et Génération 2010, Céreq.

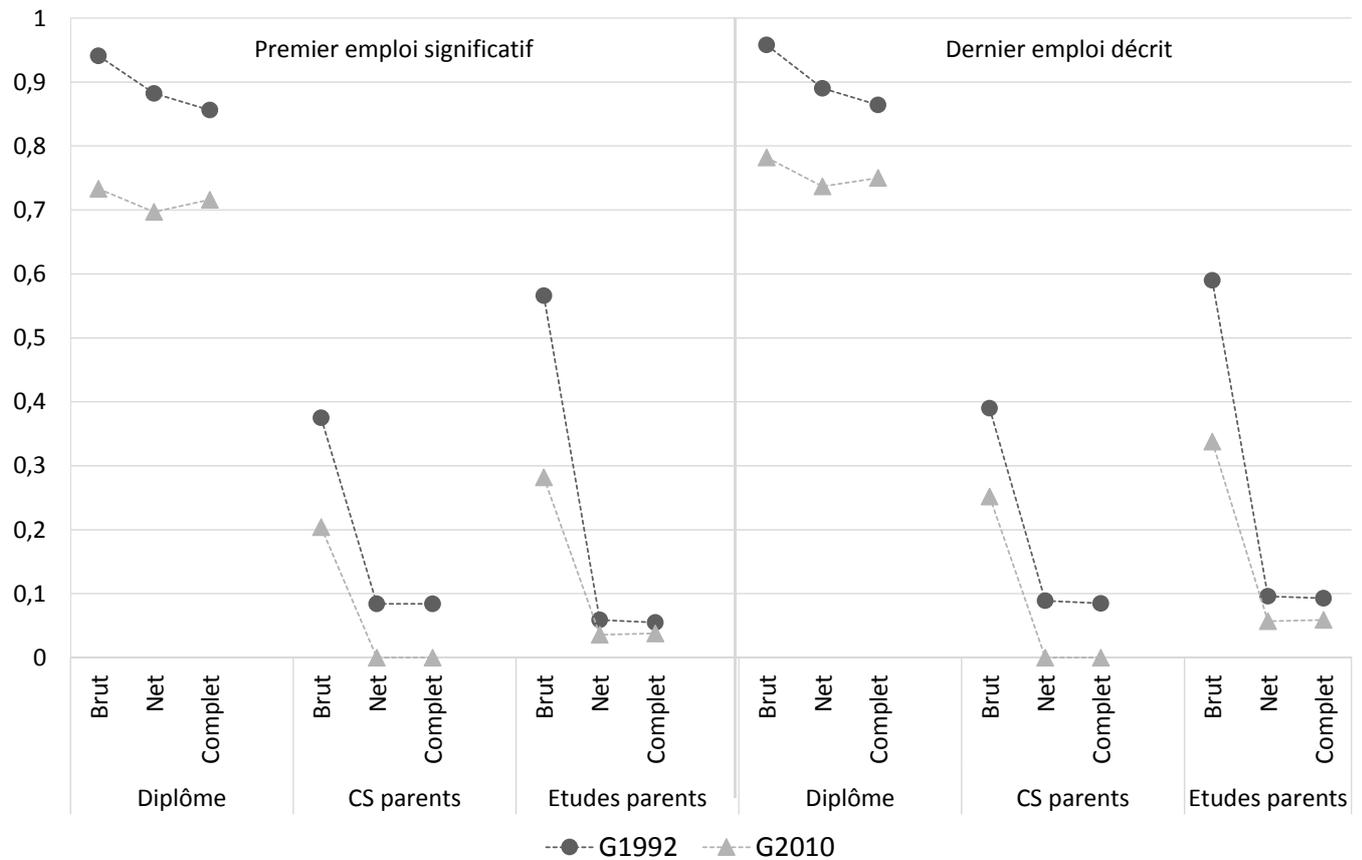
**Figure 2 • Stabilité du contrat : effets du diplôme, de l'origine socio-économique et de l'origine culturelle**



**Lecture :** Dans la Génération 1992 et pour le premier emploi « significatif », 12 points séparent les enfants de cadres et les enfants d'ouvriers pour la fréquence d'un emploi stable (écart brut). L'écart se réduit à 4 points après prise en compte des niveaux de diplôme du jeune et de ses parents (écart net), et à 5 points après ajout du sexe et des lieux de naissance du jeune et de ses parents (modèle complet).

**Source :** Enquêtes Génération 1992 et Génération 2010, Céreq.

**Figure 3 • Salaire perçu (en logarithme) : effets du diplôme, de l'origine socio-économique et de l'origine culturelle**



**Lecture :** Dans la Génération 1992 et pour le premier emploi « significatif », les enfants de cadres gagnent en moyenne  $\exp(0,375)$  soit 45,5 % de plus que les enfants d'ouvriers (écart brut). L'écart se réduit à  $\exp(0,084)$  soit 9 % après prise en compte des niveaux de diplôme du jeune et de ses parents (écart net), et demeure inchangé après ajout du sexe et des lieux de naissance du jeune et de ses parents (modèle complet).

**Source :** Enquêtes Génération 1992 et Génération 2010, Céreq.